ASSEMBLÉE NATIONALE
№ 423-20060615

Rapport annuel de gestion 2005-2006

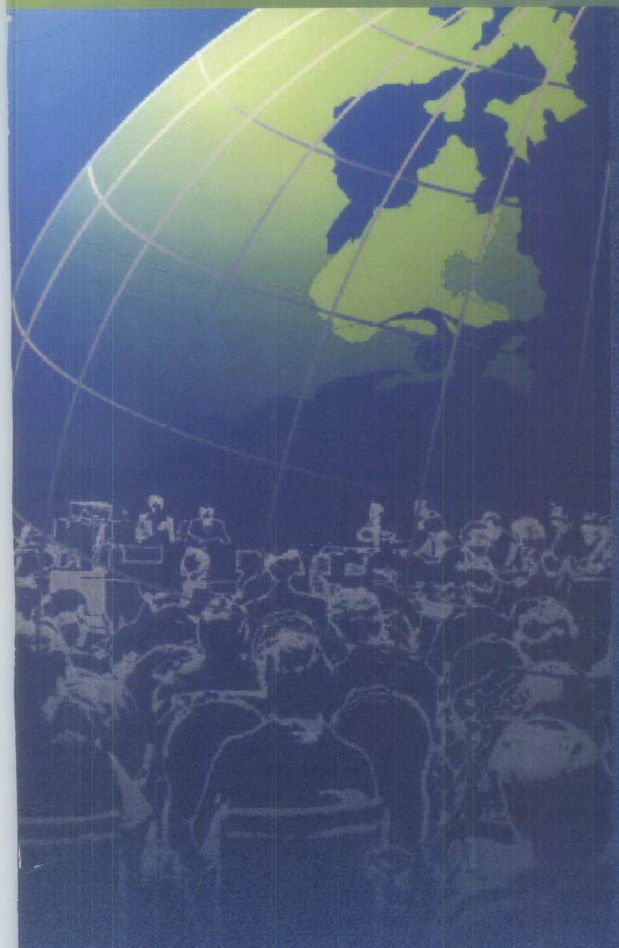

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec

Rapport annuel de gestion
2005-2006

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
Site Internet : www.bape.gouv.qc.ca
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2006
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 2-550-47208-X (version imprimée)
ISBN 2-550-47209-8 (PDF)
ISSN 1706-9599

© Gouvernement du Québec

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

Claude Béchard
Québec, juin 2006

Monsieur Claude Béchard
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2006 ; ce rapport a été rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

William J. Cosgrove
Québec, juin 2006

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Je suis particulièrement fier du présent bilan qui illustre les efforts soutenus pour faire face, à l'intérieur d'un budget restreint, au nombre toujours croissant de mandats confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Au cours de l'année, l'équipe du BAPE a réalisé 16 mandats d'audience publique, un mandat de médiation en environnement et 24 mandats d'information et de consultation publiques. En 2005-2006, on note la même tendance que celle observée au cours des dernières années, à savoir l'augmentation du nombre de mandats.

Par ailleurs, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a aussi confié à un membre du BAPE une consultation publique en vertu de la *Loi sur les parcs*, portant sur la création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish, le premier parc représentatif de la forêt boréale au Québec. Cette première au BAPE a permis de mettre à profit son savoir-faire et d'explorer un nouveau mode de consultation du public.

La majeure partie du budget du BAPE est consacrée à ses mandats d'enquête. Le coût d'un jour-mandat en 2005-2006 était de 2 758 $ comparativement à 3 137 $ au cours des quatre dernières années, soit une diminution de 12 %. Cette économie est le résultat de changements apportés à l'organisation, mais également de la disponibilité et de l'engagement des membres, des gestionnaires et du personnel qui ont permis de produire des travaux de qualité dans un contexte budgétaire restreint.

Les commissions du BAPE ont la responsabilité d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. L'examen des projets soumis englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel. Dans leur analyse, elles ont mis en évidence les principes du développement durable en favorisant une large participation du public.

Le BAPE s'est en outre associé à des projets de collaboration et de coopération, notamment avec la France, la Belgique et le Costa Rica, et a maintenu sa participation à des réseaux de veille tant internes qu'interministériels. Enfin, le BAPE a amorcé l'élaboration de son plan d'action de développement durable en rapport avec la *Loi sur le développement durable*. Ce plan d'action, qui s'inscrit d'ailleurs dans l'esprit du plan stratégique 2005-2008, a pour objectif de répondre à la volonté du gouvernement de participer activement au développement durable.

Le bilan de la première année de mise en œuvre du plan stratégique 2005-2008 témoigne de la volonté de faire en sorte que la participation citoyenne demeure au cœur des actions. Le plan stratégique énonce les deux grands enjeux qui balisent l'action du BAPE jusqu'en 2008, soit les services qui assurent la participation des citoyens et les services d'information aux citoyens. C'est dans cet esprit que l'organisme s'est donné une politique de communication. Il a également systématisé la tenue de rencontres publiques d'information au cours de chaque période d'information et de consultation publiques, s'assurant ainsi que toutes les activités de communication convergent vers les citoyens dans les milieux hôtes des projets. Par ailleurs, plusieurs conférences ayant pour but de

présenter le BAPE ont été prononcées devant diverses clientèles : milieu universitaire, milieu des affaires, milieu associatif ainsi que lors de colloques ou de congrès nationaux et internationaux. Bien que soucieux de joindre l'ensemble de la population, le BAPE a voulu consacrer des efforts pour joindre des segments particuliers de la population, soit les jeunes et les municipalités. Le BAPE poursuivra son travail d'information afin de promouvoir la participation citoyenne.

Dans la foulée des actions visant à moderniser et à améliorer ses façons de faire, le BAPE a retenu un plan de renforcement dans le prolongement de sa planification stratégique. L'objectif est de réorganiser l'organisme afin qu'il puisse poursuivre sa mission avec encore plus d'efficacité et d'efficience. Ce plan de renforcement consolide et accentue une culture organisationnelle empreinte de souplesse, de flexibilité et d'entraide et favorise une structure administrative renouvelée.

L'amélioration des façons de faire dans l'optique de fournir un service de qualité à l'ensemble de la population impose de mesurer régulièrement le taux de satisfaction des citoyens à l'égard de notre prestation de services. Dans l'esprit de notre déclaration de services aux citoyens, à chacune des séances publiques, nous recueillons, depuis déjà plusieurs années, le degré d'appréciation des participants. Afin d'obtenir une lecture plus exhaustive de la perception des citoyens, le BAPE s'est associé au Secrétariat du Conseil du trésor, responsable de l'Outil québécois de mesure de la satisfaction de la clientèle, afin d'évaluer par sondage la satisfaction des participants. Au cours de la prochaine année, l'analyse des résultats obtenus nous amènera à revoir, selon les attentes exprimées, notre prestation de services au regard de nos orientations stratégiques.

Au cours de l'année 2005-2006, le BAPE a poursuivi son but ultime de fournir à la population du Québec des services de qualité qui lui permettent de participer pleinement aux décisions qui ont des répercussions sur son cadre de vie. Par la rigueur de sa procédure, il a su démontré qu'il peut contribuer grandement à la prise de décision du gouvernement. Bien qu'étant un organisme de petite taille, le BAPE peut être considéré comme un outil de développement durable au service des Québécois puisqu'il offre, entre autres, à tous les citoyens une tribune pour faire valoir leurs visions.

Le président,
William J. Cosgrove

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2006. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats qui sont présentés.

À ma connaissance, le présent rapport annuel de gestion 2005-2006

- décrit fidèlement la mission, les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités ;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés en fonction des indicateurs de performance ;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités du BAPE.

La Direction a maintenu tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre une saine gestion de ses opérations et une reddition de comptes eu égard aux engagements découlant de ses orientations stratégiques et objectifs pour l'année 2005-2006.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion.

Le président,

William J. Cosgrove
Québec, juin 2006

Table des matières

Chapitre 1
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 1

1.1 La constitution 1

1.2 La mission 1

1.3 La composition 2

1.4 L'organisation administrative 2

1.5 La formation d'une commission 4

1.6 Les mandats dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 4

1.6.1 La période d'information et de consultation publiques 4

1.6.2 L'audience publique 6

1.6.3 L'enquête et la médiation 7

1.7 Les autres mandats 7

1.7.1 L'enquête et l'audience publique 7

1.7.2 L'enquête 7

1.7.3 Les mandats en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel 8

1.7.4 Un mandat en vertu de la Loi sur les parcs 8

Chapitre 2
Les choix stratégiques et les résultats atteints 9

2.1 Les choix stratégiques 9

2.2 Les résultats 10

2.2.1 Les services qui assurent la participation des citoyens 10

2.2.2 Les services d'information aux citoyens 15

Chapitre 3
Les ressources 17

3.1 Les ressources humaines 17

3.2 Les ressources budgétaires 18

3.3 Les ressources matérielles et informationnelles 19

Chapitre 4
Les exigences législatives et gouvernementales 21

4.1 L'accès à l'information 21

4.2 La protection des renseignements personnels 21

4.3 Les règles d'éthique et de déontologie 21

4.4 La politique linguistique 22

4.5 L'embauche et la représentativité 22

4.6 Le programme d'identification visuelle 23

4.7 Le développement durable 23

Chapitre 5
Perspectives 2006-2007 25

Annexe I
A – Les membres du BAPE 27
B – Les membres à temps partiel nommés par décret 27

Annexe II
A – Les mandats de période d'information et de consultation publiques 29
B – Le mandat d'enquête et de médiation 30
C – Les mandats d'enquête et d'audience publique 30

Annexe III
A – Les rapports publiés par le BAPE 33
B – Les autres publications 34

Annexe IV
Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 35

Annexe V
Liste des conférences présentées par les membres et le personnel du BAPE 39

Liste des figures et des tableaux

Figure 1 La structure organisationnelle au 31 mars 2006 3

Figure 2 Le cheminement des projets au BAPE dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 5

Figure 3 Les jours-mandats pour les périodes d'information et de consultation publiques, les enquêtes, les médiations et les audiences publiques, 2001-2002 à 2005-2006 9

Tableau 1 Résultats des sondages effectués en séances publiques en 2005-2006 11

Tableau 2 Répartition du personnel au 31 mars 2006 17

Tableau 3 Crédits, dépenses et autres coûts 18

CHAPITRE 1

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

1.1 La constitution

Adoptée en décembre 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi modifiant la Loi de la qualité de l'environnement* (1978, c. 64) a eu pour effet d'instituer le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de prévoir sa composition et son rôle et d'établir, pour certains projets, une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public. En créant le BAPE, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation et sollicitait leur participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Ce faisant, elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population au processus d'évaluation environnementale en raison de l'expertise concrète qu'elle a de son milieu de vie.

L'action du BAPE, notamment par les possibilités qu'il offre à la population d'intervenir dans les processus d'autorisation des projets, s'inscrit bien dans la perspective du développement durable. Les citoyens susceptibles de subir les répercussions de ces projets ou de bénéficier de leurs retombées peuvent ainsi faire valoir leur point de vue et fournir aux décideurs un éclairage équilibré. Elle permet aussi aux promoteurs d'assurer une cohabitation harmonieuse de leur projet avec le milieu.

1.2 La mission

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable. En fait, sur le territoire méridional du Québec, le BAPE est le seul organisme gouvernemental officiellement mandaté pour donner à la population les moyens nécessaires de s'informer, pour recueillir ses opinions et pour exprimer ses attentes et ses préoccupations concernant un projet donné. Le BAPE est un organisme gouvernemental consultatif dont les commissions ont des pouvoirs quasi judiciaires. Il relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et il est indépendant du Ministère. En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), le BAPE a pour fonction d'enquêter et de tenir des audiences publiques, à la demande du ministre, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou sur toute autre question relative à la qualité de l'environnement et de lui transmettre un rapport contenant ses constatations et son analyse. Il ne constitue donc pas un organisme décisionnel mais un instrument d'aide à la décision.

Le BAPE peut également se voir confier les consultations du public sur des projets d'aires protégées en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01). Enfin, un membre du BAPE a tenu cette année une audience publique en vertu de la *Loi sur les parcs*.

1.3 La composition

Le BAPE était composé au 31 mars 2006 de sept membres à plein temps (annexe I), dont un président et un vice-président. Ces membres sont nommés par le gouvernement.

De plus, pour lui permettre de former les commissions en temps opportun et de satisfaire aux exigences des mandats confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le président dispose d'une liste de membres à temps partiel également nommés par le gouvernement (annexe I). Sur les 38 membres qui y figurent, 12 sont issus de communautés culturelles, autochtones ou anglophones, pour une représentativité de 32 %. La représentation féminine s'élève également à 32 %.

Les membres se réunissent périodiquement en assemblée pour traiter de diverses questions sur des sujets touchant notamment la mission du BAPE, ses orientations et les procédures qui encadrent les mandats.

1.4 L'organisation administrative

L'organisation administrative (voir la figure 1) est conçue de façon à favoriser une gestion matricielle des ressources pour mieux répondre aux besoins des commissions.

Le président assume la direction de l'organisme. Il est assisté par le vice-président, l'assemblée des membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

Les membres, à titre de commissaire, dirigent les commissions et assurent la gestion des ressources qui leur sont confiées pour remplir leurs mandats.

Le conseiller juridique guide le président et les commissaires quant aux aspects légaux qui concernent l'organisme et les travaux des commissions.

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications voit au suivi des activités du Service du soutien à la gestion et du Service des communications et des ressources documentaires.

Le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination est responsable d'une équipe multidisciplinaire de professionnels en recherche et analyse qui répondent aux besoins des commissions et de l'organisation, ainsi que de l'équipe qui assure la coordination des commissions.

Un règlement de régie interne a été adopté en cours d'année afin de bien circonscrire les rôles de chacun et le fonctionnement de l'organisation.

Figure 1 La structure organisationnelle au 31 mars 2006

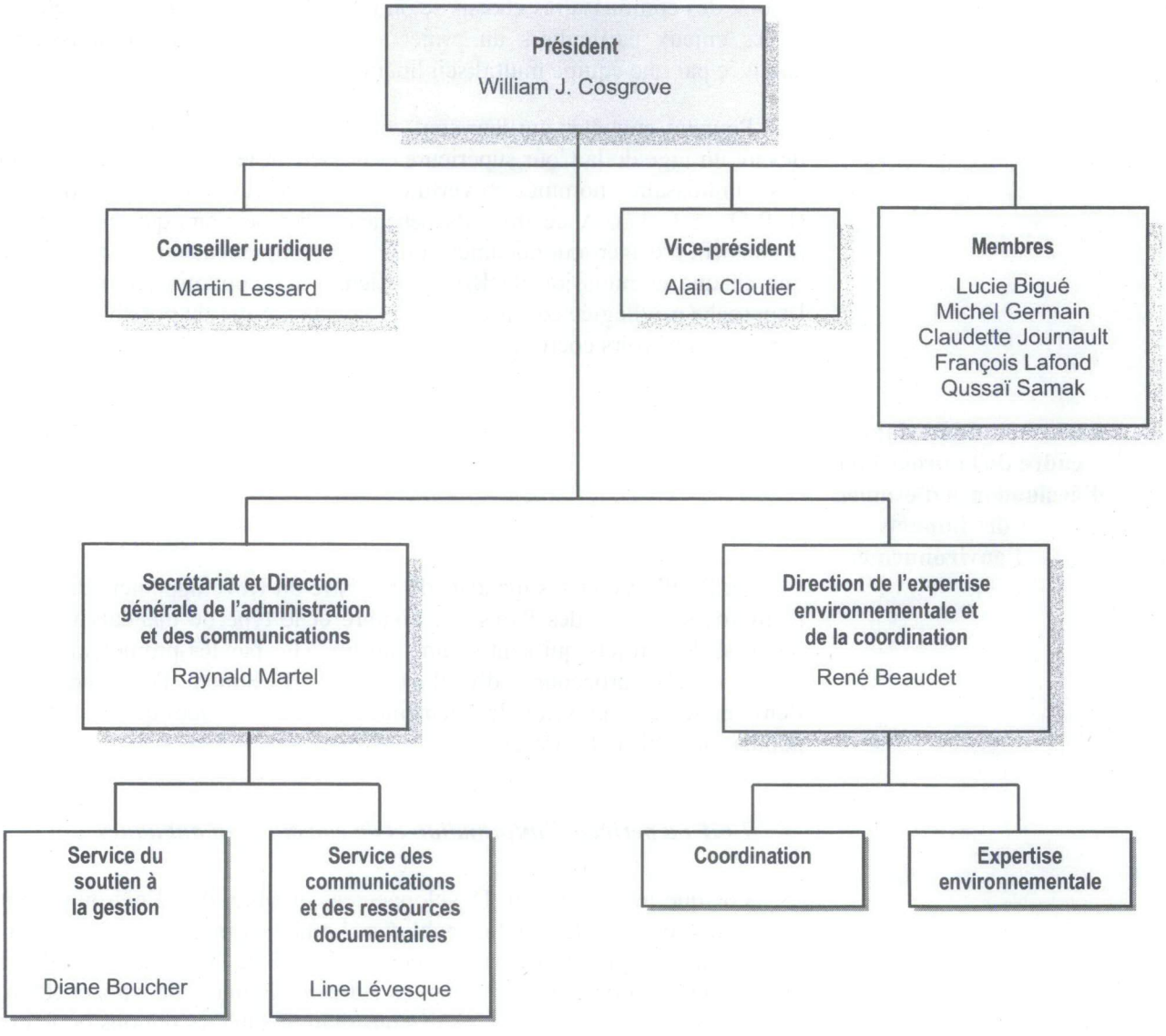

1.5 La formation d'une commission

Lorsque le ministre demande au BAPE de tenir une enquête et une audience publique, le président du BAPE forme une commission et désigne la personne responsable. La personne qui préside la commission est habituellement un membre à plein temps du BAPE, auquel se joignent, au besoin, des commissaires choisis selon leur compétence à traiter les éléments et les enjeux particuliers du projet soumis. De plus, la commission est appuyée par une équipe multidisciplinaire.

Pour les enquêtes qui leur sont confiées, les membres sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure et possèdent les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (L.R.Q., c. C-37). À ce titre, ils bénéficient des pouvoirs qui leur permettent notamment d'exiger tout document utile à la compréhension du dossier. Bien que chaque commission du BAPE détienne des pouvoirs quasi judiciaires, l'approche privilégiée consiste à éviter, dans la mesure du possible, l'exercice formel de pouvoirs coercitifs.

1.6 Les mandats dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

Le BAPE reçoit ses mandats du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le nombre et le type de mandats varient en fonction des projets qui sont soumis au ministre par les promoteurs dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, et selon les demandes d'audience publique faites par la population (voir la figure 2).

1.6.1 La période d'information et de consultation publiques

Lorsque le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs décide de rendre publique l'étude d'impact déposée par le promoteur d'un projet, il donne mandat au BAPE de la rendre accessible à la population, comme d'ailleurs tous les autres documents du dossier. Pour ce faire, le BAPE ouvre des centres de consultation dans les régions où le projet est proposé. Il s'assure que la population directement intéressée par le projet soit informée de l'ouverture de ces centres et tient une séance d'information publique. La population peut également consulter le dossier au bureau du BAPE à Québec, à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal et dans le site Internet du BAPE. C'est au cours de cette période réglementaire de 45 jours que les personnes, les groupes, les organismes ou les municipalités peuvent demander la tenue d'une audience publique en transmettant une demande à cet effet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Figure 2 Le cheminement des projets au BAPE dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

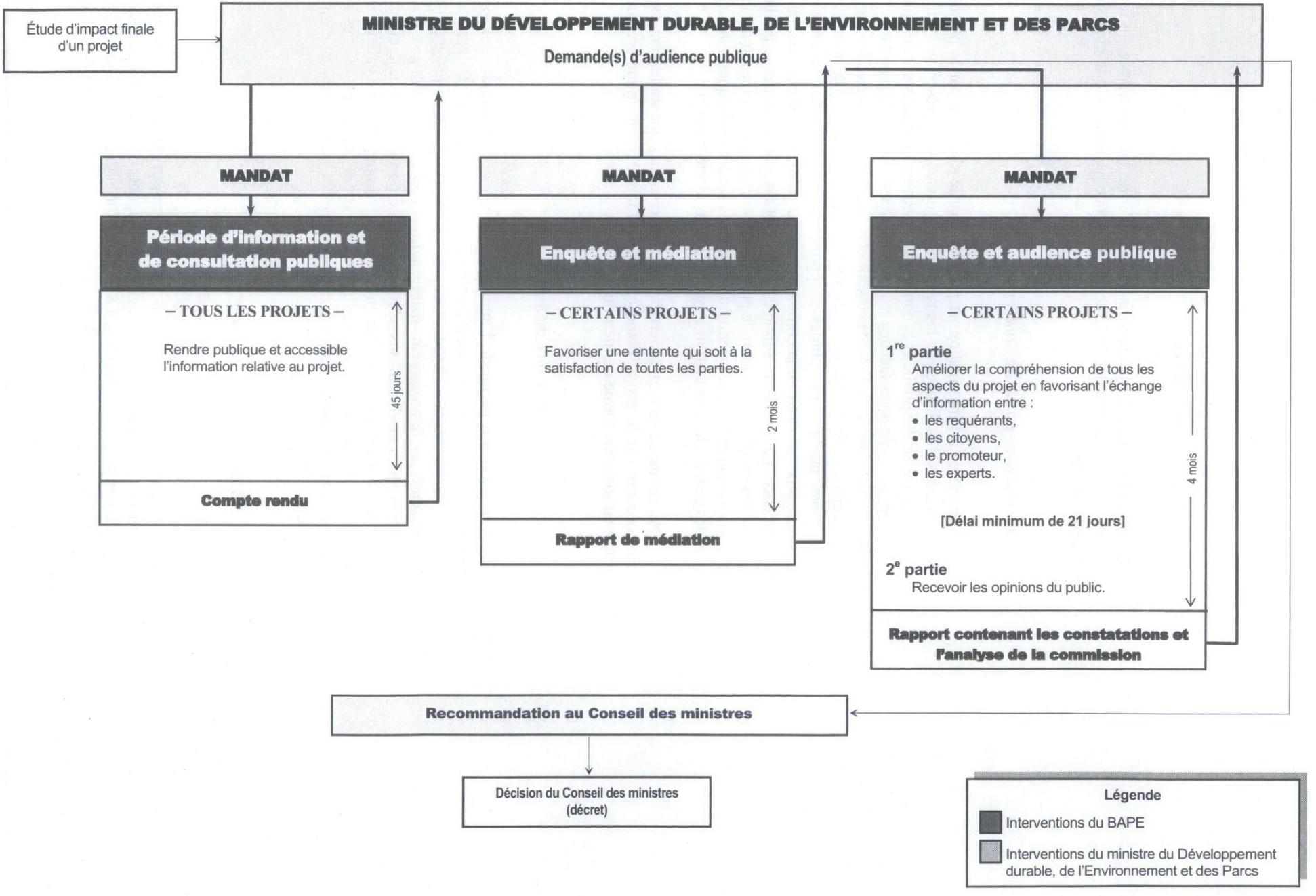

1.6.2 L'audience publique

S'il reçoit une demande et à moins qu'il ne la juge frivole, le ministre donne au BAPE le mandat de tenir une audience publique. Celle-ci se déroule en deux parties.

La première partie de l'audience

Consacrée à l'information, la première partie s'amorce par la présentation des demandes d'audience par les requérants, suivie de la présentation du projet par le promoteur. Le public et la commission peuvent ensuite poser des questions pour connaître toutes les facettes et toutes les répercussions du projet à l'étude. À cette première partie de l'audience sont convoqués le promoteur, les requérants de l'audience, de même que des représentants de différents ministères ou organismes publics susceptibles d'apporter un éclairage sur le projet et de répondre aux questions de la commission et du public qui est convié à participer à l'audience. La procédure suivie est simple et favorise un échange public entre la commission et la population, le promoteur, les organismes et les ministères. La documentation et les notes sténographiques des séances publiques sont déposées dans les centres de consultation et publiées dans le site Internet.

Au terme de cette première partie, les personnes qui souhaitent exprimer leur opinion sur le projet disposent d'au moins 21 jours pour préparer leur intervention sous forme de mémoire ou d'exposé oral.

La deuxième partie de l'audience

La deuxième partie de l'audience permet aux personnes, aux groupes, aux organismes et aux municipalités qui le souhaitent d'exprimer leur opinion sur le projet à l'étude. Ceux-ci peuvent appuyer le projet tel qu'il a été présenté par le promoteur, manifester leurs objections quant à sa réalisation ou proposer des modifications. Cette deuxième partie permet à la commission de mieux cerner les enjeux du projet et de comprendre les valeurs propres aux collectivités intéressées. Les mémoires et les transcriptions des séances sont également rendus publics dans les centres de consultation et dans le site Internet.

Le rapport de la commission

Une fois la partie publique terminée, la commission complète son analyse du projet en s'appuyant sur les transcriptions de l'audience, les documents déposés, les mémoires des participants à l'audience publique ainsi que sur ses propres recherches. La commission rédige ensuite son rapport qui fait état de ses constatations et de son analyse. Lorsque le rapport est terminé,

au plus tard à la fin du mandat de quatre mois, le président du BAPE le transmet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui dispose de 60 jours pour le rendre public. Par la suite, à la lumière du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère, le ministre soumet ses recommandations au Conseil des ministres à qui appartient la décision finale d'autoriser intégralement le projet, d'imposer certaines modifications ou conditions quant à sa réalisation, ou de le refuser.

1.6.3 L'enquête et la médiation

Dans certains cas, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut confier au BAPE un mandat d'enquête et de médiation. La médiation en environnement est un processus souple qui vise à aider le promoteur du projet et les personnes ou les groupes qui requièrent une audience publique à régler les différends relatifs aux répercussions du projet sur l'environnement en vue d'en arriver à une entente sur les points en litige. La médiation est effectuée par un membre du BAPE qui rédige un rapport qui sera transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il appartient à celui-ci de décider du suivi à donner au dossier. Le mandat d'enquête et de médiation en environnement ne modifie en rien le droit des requérants d'obtenir la tenue d'une audience publique relativement au projet.

1.7 Les autres mandats

1.7.1 L'enquête et l'audience publique

En vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut également demander au BAPE d'enquêter et de tenir des audiences publiques sur toute question relative à la qualité de l'environnement et de lui faire rapport de ses constatations et de son analyse.

Les consultations publiques effectuées dans le cadre d'un mandat d'enquête et d'audience publique ont généralement pour but d'aider le gouvernement à élaborer des politiques ou des orientations par rapport à une question environnementale particulière. Ce type de mandat permet aussi au gouvernement d'avoir le point de vue de la population sur une question environnementale.

1.7.2 L'enquête

Le BAPE peut aussi se voir confier par le ministre des mandats d'enquête sans audience publique. Le ministre du Développement durable, de

l'Environnement et des Parcs y a généralement recours pour obtenir un éclairage supplémentaire sur une question environnementale particulière ou une situation exceptionnelle. Les enquêtes sont menées par une commission formée de un ou plusieurs membres du BAPE, laquelle doit produire un rapport dans le délai fixé par le ministre. Ce type de mandat est relativement peu fréquent comparativement aux mandats d'enquête et d'audience publique et aux mandats d'enquête et de médiation.

1.7.3 Les mandats en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, dont l'objectif est de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec, vise plus particulièrement à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire. L'article 39 de cette loi prévoit que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut confier au BAPE le mandat de tenir une consultation du public avant qu'un statut permanent de protection pour un territoire mis en réserve soit proposé au gouvernement.

1.7.4 Un mandat en vertu de la Loi sur les parcs

L'article 4 de la *Loi sur les parcs* prévoit qu'une consultation publique doit être tenue préalablement à la création d'un parc par le gouvernement. Cette consultation que doit tenir le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut être confiée à une personne désignée à cette fin par le ministre. Un membre du Bureau s'est ainsi vu confier, dans le présent exercice financier, le mandat de tenir la consultation publique sur le projet de création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish. Il s'agit d'un nouveau champ d'intervention où l'expertise acquise par le Bureau en matière de consultation publique a pu être mise à profit dans le cadre du processus de création des parcs du Québec.

CHAPITRE 2

Les choix stratégiques et les résultats atteints

Depuis sa création, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a connu, tous mandats confondus, une augmentation constante du nombre de mandats qui lui sont confiés par le ministre. Cet accroissement résulte à la fois d'une plus grande diversité des projets confiés au BAPE, mais surtout d'une plus grande sensibilité de la population à la qualité de son environnement et de son désir de participer activement et ainsi contribuer au développement durable de son milieu de vie. La figure 3 illustre la progression constante du nombre total de jours-mandats depuis les cinq dernières années.

Figure 3 Les jours-mandats pour les périodes d'information et de consultation publiques, les enquêtes, les médiations et les audiences publiques, 2001-2002 à 2005-2006

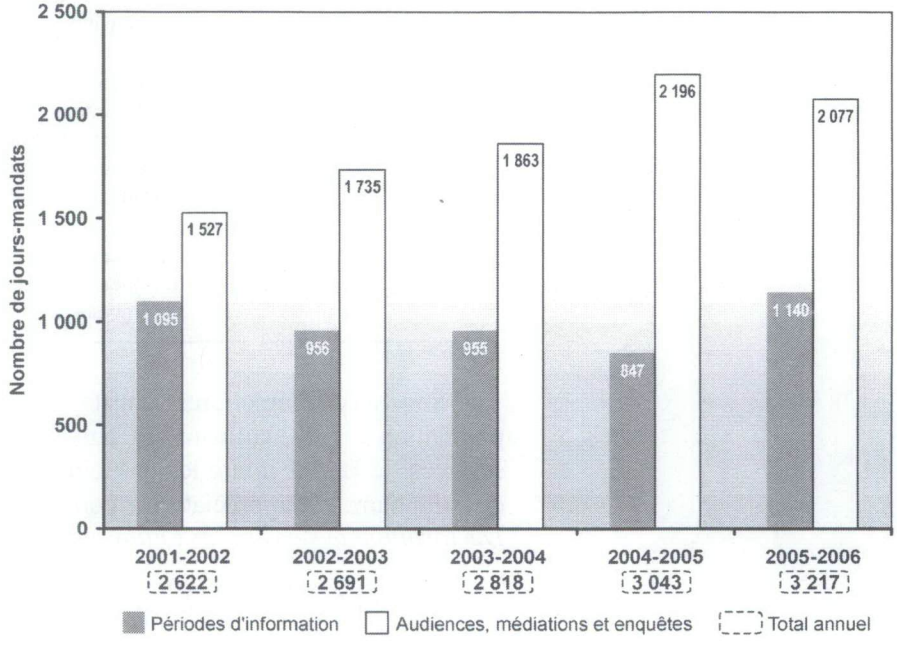

2.1 Les choix stratégiques

En 2005-2006, conformément à sa mission et à ses fonctions, le BAPE a concentré ses efforts sur deux enjeux stratégiques. Le premier vise les services qui assurent la participation des citoyens et le second, les services d'information aux citoyens. Ces enjeux constituent l'assise de la planification stratégique 2005-2008.

2.2 Les résultats

Le BAPE permet à l'ensemble des citoyens d'être mieux informés et de participer au processus d'examen public des projets susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement et leur qualité de vie. Afin d'améliorer de façon continue les services qu'il rend, en fonction des attentes exprimées par les participants à ses activités, le BAPE a le souci constant d'augmenter son efficacité et son efficience.

2.2.1 Les services qui assurent la participation des citoyens

Orientation 1 — Maintenir la qualité des services offerts

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Attentes des citoyens et des participants	Offrir des services de proximité adaptés aux besoins et aux attentes des participants	• Sondages • Taux de satisfaction des citoyens à l'égard des services
	Maintenir la qualité, l'efficacité et l'efficience des interventions du BAPE en regard de l'information et des consultations publiques	• Nombre de participants aux séances publiques • Coût du jour-mandat • Taux de satisfaction des participants
	Assurer le respect du code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE	• Aucun manquement aux règles éthiques

Soucieux d'améliorer constamment les services qu'il offre à la population et de maintenir un taux élevé de satisfaction à l'égard de ses services, le BAPE invite les participants aux séances publiques à remplir un questionnaire d'appréciation correspondant aux engagements de la *Déclaration de services aux citoyens*.

Les résultats des sondages effectués en séances publiques

Afin de mieux circonscrire les besoins et les attentes des citoyens, le BAPE a modifié son outil de mesure en 2005-2006. Ainsi, le taux de satisfaction est maintenant mesuré sur une échelle d'évaluation de 1 à 5, 1 signifiant qu'ils sont totalement en désaccord et 5, totalement d'accord.

Les résultats du tableau 1 sont présentés en fonction des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* regroupés sous quatre thèmes : le respect des citoyens, l'accessibilité de l'information, la clarté des messages et le soutien aux participants. La satisfaction globale des participants à l'égard des services offerts au cours des séances publiques a également été mesurée.

Tableau 1 Résultats des sondages effectués en séances publiques en 2005-2006

	Totalement en désaccord (1) (faible) 1	2	3	Totalement d'accord (5) (fort) 4	5	Résultats 2005-2006 (fort)	Résultats 2004-2005 (fort)
Le respect des citoyens							
• Attitude empreinte de courtoisie	3 %	3 %	1 %	16 %	77 %	93 %	99 %
• Considération et équité à l'égard des citoyens	3 %	3 %	6 %	21 %	66 %	87 %	82 %
L'accessibilité de l'information[1]							
• Accessibilité des centres de consultation temporaires	5 %	6 %	15 %	23 %	52 %	75 %	82 %
• Information de la tenue des séances publiques	4 %	4 %	11 %	28 %	54 %	82 %	88 %
La clarté des messages							
• Clarté de l'information transmise concernant la procédure de consultation publique et les modalités de participation	6 %	3 %	8 %	18 %	65 %	83 %	86 %
• Clarté de l'information transmise concernant les projets	4 %	5 %	16 %	31 %	44 %	75 %	91 %
Le soutien aux participants							
• Disponibilité du personnel du BAPE	4 %	1 %	7 %	20 %	69 %	89 %	96 %
• Utilité des séances publiques	6 %	1 %	4 %	20 %	69 %	89 %	87 %
La satisfaction globale							
• Satisfaction pour l'ensemble des services offerts par le BAPE au cours des séances publiques	3 %	2 %	6 %	24 %	65 %	89 %	non mesuré

1. La majeure partie de l'information concernant les projets est également accessible dans le site Internet du BAPE. Les taux élevés de consultation (voir à la page 16) témoignent de l'intérêt de la population face à l'information véhiculée.

En 2005-2006, 302 participants et participantes ont rempli le questionnaire d'appréciation, soit 134 lors de 11 séances publiques d'information et 168 lors de 55 séances d'audience publique. Si l'on considère les résultats au-dessus du point milieu de l'échelle, c'est-à-dire les niveaux 4 et 5, les taux de satisfaction s'échelonnent de 75 % à 93 %, contre 82 % à 99 % en 2004-2005. En outre, le taux de satisfaction global se situe à 89 %.

Les résultats ci-après concernent les autres engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* du BAPE.

L'accueil et les renseignements

- Le service téléphonique gratuit accessible dans toutes les régions du Québec a enregistré quelque 9 585 appels en 2005-2006, soit sensiblement le même nombre d'appels qu'au cours de l'année précédente.

- La présence d'une téléphoniste-réceptionniste a été maintenue pendant les heures de bureau (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h).

- Les demandes reçues par courrier ou par courriel ont été traitées en moins de dix jours ouvrables, dont la plupart en deçà de cinq jours ouvrables.

Le traitement des plaintes

- Le BAPE dispose d'un processus de traitement des plaintes. Au cours de l'exercice, le BAPE a reçu deux plaintes qui ont été traitées en moins de dix jours.

En 2005-2006, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a reçu 24 mandats d'information et de consultation publiques, un mandat d'enquête et de médiation, 15 mandats d'enquête et d'audience publique et un mandat d'audience publique, pour un total de 3 217 jours-mandats, soit 174 jours-mandats de plus qu'en 2004-2005 (voir l'annexe II).

La réalisation des mandats confiés au BAPE l'a mené à tenir 129 séances publiques auxquelles ont assisté 7 323 personnes, en plus de 10 rencontres de médiation. Il a émis 122 communiqués nécessitant 25 959 envois. Il a entretenu des échanges et des communications avec 278 personnes-ressources et 111 représentants des promoteurs, en plus de répondre à quelque 10 220 demandes de renseignements reçues par courriel ou par l'entremise de la ligne sans frais du BAPE. Il a ouvert et alimenté 101 centres temporaires de consultation en sus des deux centres permanents de documentation de Québec et Montréal, contre 85 en 2004-2005. Enfin, il a produit 14 rapports comparativement à 21 au cours de l'exercice financier précédant, soit 12 rapports d'enquête et d'audience publique, un rapport d'enquête et de médiation et un rapport d'audience publique. Il a en outre produit 23 comptes rendus de période d'information et de consultation publiques.

La plus grande part des dépenses du BAPE est affectée aux mandats d'audience publique, de médiation et d'enquête. Si l'on ne tient compte que des jours-mandats qui y sont afférents en fonction des dépenses annuelles totales, comme par les années passées, le coût d'un jour-mandat atteignait 2 758 $ en 2005-2006, comparativement à une moyenne de 3 137 $ pour les quatre dernières années, soit une diminution de 12 %.

Pour faire face à l'accroissement de son volume de travail en 2005-2006 avec les ressources allouées, le BAPE a mis en place des mesures visant à accroître l'efficacité et l'efficience de ses interventions, tout en maintenant un niveau global de satisfaction de sa clientèle de 89 % à l'égard de ses services.

Ce résultat est attribuable, entre autres, à une meilleure planification des mandats avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à l'utilisation optimale des ressources assignées aux divers mandats en fonction de leur envergure et des enjeux qu'ils soulèvent, au

regroupement de plus d'un mandat pour la même commission et à une série de mesures administratives.

Enfin, le BAPE veille à assurer le respect du code d'éthique et de déontologie de ses membres. Aucun manquement aux règles d'éthique n'a été constaté en cours d'année.

Orientation 2 — Contribuer au développement durable

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Développement des compétences	Renforcer les connaissances des membres, du personnel et des personnes-ressources	• Nombre de jours-personnes en formation • Nombre d'ateliers de discussion et nombre de participants
	Profiter de l'expertise extérieure pour améliorer les façons de faire	• Nombre d'activités d'échanges et de recherche et nombre de participants
	Partager l'expertise du BAPE avec des institutions et organismes à l'extérieur du Québec	• Nombre et type de délégations étrangères reçues • Nombre et type d'activités avec l'extérieur

Le BAPE est un organisme dont la mission d'information et de consultation des citoyens permet à ceux-ci de contribuer à la prise de décision en matière d'environnement et d'aires protégées. Il constitue en soi un instrument de développement durable puisque la participation publique en est l'un des principes fondateurs. Le recours aux technologies de l'information s'inscrit ainsi dans la perspective d'une participation publique facilitée. Le BAPE est en quelque sorte le messager de l'acceptabilité sociale des projets soumis.

Par ailleurs, en réalisant sa mission, le BAPE contribue également au développement durable car ses commissions examinent la pertinence des projets et questions qui lui sont soumis avec un souci de considérer les aspects biophysique, social, économique et culturel.

Comme les rapports des commissions font généralement référence aux principes de développement durable, le personnel du BAPE porte une attention particulière à l'acquisition et au développement des connaissances en la matière.

À cet égard, le Bureau a poursuivi ses efforts de veille sur le développement durable et sur différents enjeux environnementaux, en plus de

participer au réseau de veille du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de même qu'à celui, plus général, sur les politiques publiques du ministère du Conseil exécutif. Le BAPE siège également au comité interministériel sur le développement durable et participe au groupe de travail interministériel qui a comme objectif de proposer au gouvernement une stratégie de développement durable.

Diverses formations visant à élargir nos connaissances et ainsi mieux s'approprier les différentes facettes du concept de développement durable ont été suivies, notamment sur les coûts environnementaux, la sécurité civile, les nations autochtones, les changements climatiques et la biodiversité. Ces formations correspondent à près de 80 jours-personnes. De plus, le comité de développement durable du Bureau a diffusé auprès des employés une douzaine de documents d'information et d'éducation vulgarisés sur le développement durable.

Par ailleurs, un guide a été produit à l'intention des personnes-ressources désignées sur une commission d'enquête et d'audience publique du BAPE afin de les accompagner dans leur préparation. Cet outil a été diffusé auprès des ministères et organismes qui participent fréquemment aux travaux des commissions et une activité de formation est offerte aux personnes-ressources qui le désirent afin de leur permettre de mieux connaître le rôle du BAPE de même que les attentes du public et des commissions à leur égard.

Dans le cadre de l'entente de collaboration et d'échange d'expertise entre le BAPE et deux organismes de consultation publique de la France (la Commission nationale du débat publique – la CNDP – et la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs – la CNCE), laquelle a reçu l'aval de la 60e Commission permanente de coopération franco-québécoise, la vice-présidente du Bureau et la chef du Service des communications ont réalisé une mission en France visant à mieux s'approprier les façons de faire de nos partenaires, en plus de participer au deuxième congrès national de la CNCE. Dans ce même contexte, le vice-président de la CNCE a effectué une mission en décembre 2005 au Québec afin de mieux apprécier les moyens mis en œuvre pour informer le public, en participant à différentes étapes de consultation publique menée par le BAPE. En partenariat avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, le Bureau a aussi participé à une mission de représentants du Secrétariat technique national de l'environnement du Costa Rica visant le transfert de connaissances sur les processus de consultation publique et en matière d'évaluation environnementale.

2.2.2 Les services d'information aux citoyens

Orientation 3 — Mieux informer le public

Axe d'intervention	Objectifs	Indicateurs
Information du public et accès à l'information	Faire connaître le rôle du BAPE et le droit des citoyens d'être informés et consultés	• Nombre de conférences prononcées et type de clientèles • Nombre de participations à des colloques et congrès
	Accroître le nombre de services électroniques en ligne	• Nombre de services électroniques offerts et taux de fréquentation • Nombre de séances publiques diffusées et taux de fréquentation
	Faciliter la participation des citoyens	• Nombre d'outils disponibles

Dans l'esprit de son plan stratégique, le BAPE a défini un plan de communication assorti d'un plan d'action annuel qui s'articule autour de quatre objectifs visant notamment à faire connaître le BAPE au Québec et à l'étranger comme un organisme clé dans le développement durable ainsi que comme outil de participation démocratique auprès du monde municipal, des jeunes et du secteur de l'environnement.

Ainsi, les membres et le personnel ont été invités à donner une vingtaine conférences dans des institutions d'enseignement, lors de colloques et de congrès nationaux et internationaux dans le but de faire connaître l'organisme et de partager son savoir-faire (voir l'annexe V). L'événement « Mission durable : pour un développement dans le vent » organisé par le Conseil permanent de la jeunesse, auquel a participé le BAPE, a été une occasion privilégiée pour joindre les jeunes préoccupés par le développement durable et la participation citoyenne. Pour joindre le monde municipal, le BAPE a tenu un stand d'information et participé aux divers ateliers et conférences lors du Congrès annuel de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). Il a aussi produit un article pour l'édition printanière du magazine de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ). Ses interventions auprès du secteur de l'environnement se sont traduites notamment par sa participation au congrès annuel de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQEI).

L'utilisation des technologies demeure pour le BAPE une voie d'amélioration de la prestation de services. Le BAPE a maintenu une utilisation accrue des outils qu'offrent les technologies pour faciliter davantage

la diffusion de l'information auprès des citoyens. L'utilisation du courrier électronique pour la transmission d'information et de documents aux citoyens est une pratique inscrite dans les façons de faire courantes. Ainsi, les communiqués et les rapports sont systématiquement diffusés en version électronique. Pour la plupart des mandats, des ententes ponctuelles sont convenues avec certaines bibliothèques publiques afin de favoriser l'accès à Internet, donnant ainsi un plus grand accès des citoyens à la documentation sur les projets. Ceux-ci peuvent facilement y trouver tous les documents déposés au cours des mandats, en plus de pouvoir utiliser le courrier électronique pour s'inscrire aux listes de diffusion propres à chacun des mandats. En 2005-2006, tout comme l'an dernier, trois commissions ont utilisé Internet pour diffuser en direct des séances publiques portant sur six projets. Il s'agit des commissions chargées d'examiner le projet d'amélioration de la route 175 à quatre voies divisées du kilomètre 84 au kilomètre 227 dans la réserve faunique des Laurentides et à Saguenay, le projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 à Stoneham-et-Tewkesbury et la consultation du public sur le projet de réserve aquatique de la rivière Moisie et les projets de réserves de biodiversité des lacs Gensart, Pasteur et Bright Sand. Lors de la planification de chacune des audiences publiques, les commissions analysent respectivement la pertinence d'offrir une diffusion en direct des séances publiques en fonction des caractéristiques propres à chaque projet à l'étude.

En 2005-2006, le BAPE a traité 5 425 documents déposés par les participants, dont 95 % ont été rendus accessibles sur le réseau Internet, soit sensiblement dans la même proportion qu'en 2004-2005. Le nombre de sessions a atteint 803 671 comparativement à 441 379 l'année précédente, pour une augmentation de 82 %. Depuis les deux dernières années, la fréquentation du site Internet du BAPE a augmenté de plus de 135 %.

Engagé dans un processus d'amélioration continue des services à la population, le BAPE a mené ses actions en fonction des mesures définies dans le plan d'amélioration des services. De plus, il a veillé au respect des engagements de sa déclaration de services aux citoyens en matière d'accessibilité à l'information, de respect envers la clientèle, de clarté des messages, de soutien aux participants et de qualité d'accueil. Le plan d'amélioration des services sera révisé en 2006-2007 en fonction des résultats d'un sondage mené à l'aide de l'Outil québécois de mesure de la satisfaction de la clientèle.

CHAPITRE 3

Les ressources

3.1 Les ressources humaines

Au 31 mars 2006, l'organisme comptait 63 employés, soit 49 employés permanents et 14 employés occasionnels, représentant une utilisation totale de 58,46 équivalents temps complet pour l'année 2005-2006.

Tableau 2 Répartition du personnel au 31 mars 2006

Catégorie d'emploi	Employés permanents			Employés occasionnels			Effectif au 31 mars 2006	Effectif au 31 mars 2005
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		
Membres	5	2	7				7	6
Cadres	2	0	2				2	3
Professionnels	5	16	21	3	5	8	29	28
Personnel de bureau et techniciens	3	16	19		5	5	24	24
Stagiaires					1	1	1	2
Total	**15**	**34**	**49**	**3**	**11**	**14**	**63**	**63**

3.1.1 Le développement des ressources humaines

Au cours de l'année financière 2005-2006, le BAPE a consacré 108 746 $ à la formation de son personnel, soit l'équivalent de 3,3 % de sa masse salariale, dépassant ainsi l'obligation légale de 1 %.

3.1.2 La santé et la qualité de vie au travail

Le BAPE met à la disposition de son personnel en difficulté un programme d'aide aux employés permettant d'avoir accès dans les meilleurs délais à des ressources spécialisées. L'objectif du programme est d'aider l'employé à trouver des solutions appropriées et à redevenir fonctionnel dans son emploi et dans sa vie personnelle. Quatre personnes se sont prévalues des services offerts par ce programme en 2005-2006.

Afin de concilier les obligations de la vie personnelle et professionnelle, les employés ont la possibilité d'opter pour divers régimes d'aménagement

du temps de travail. En 2005-2006, treize personnes ont bénéficié de l'une ou l'autre des options d'aménagement du temps de travail offertes.

Tout au cours de l'année, le BAPE a maintenu les différents mécanismes en place pour améliorer la qualité de vie au travail de son personnel :

- renouvellement du « protocole d'entente concernant l'abonnement au transport en commun avec retenue sur le salaire » avec le Réseau de transport de la Capitale ;
- en matière de prévention, la campagne de vaccination antigrippale a été reconduite à l'automne de 2005 ;
- accessibilité à des massages thérapeutiques sur chaise sur les lieux de travail ; le coût de cette activité est à la charge des employés qui s'en prévalent ;
- politique pour la reconnaissance des années de service dans la fonction publique et du personnel à la retraite ;
- réalisation d'activités de développement organisationnel s'adressant à l'ensemble du personnel.

3.2 Les ressources budgétaires

Les données du tableau 3 montrent que les opérations budgétaires de l'année 2005-2006 s'inscrivent dans la continuité comparativement à l'année 2004-2005, tant par le nombre des mandats reçus que par leur envergure.

Tableau 3 Crédits, dépenses et autres coûts (en milliers de dollars)

	Budget 2005-2006	Dépenses réelles[1] 2005-2006	Dépenses réelles 2004-2005
Dépenses	5 236,6	5 736,6	5 568,3
Amortissements	(67,0)	(58,6)	(64,5)
Avances	ne s'applique pas	—	—
Investissements	50,0	18,8	52,3
Total	**5 219,6**	**5 696,8**	**5 556,1**

1. Données disponibles à la fin du présent exercice financier.

Le nombre de mandats, les dates de début et de fin des mandats par rapport à la période couverte par une année budgétaire, la localisation des projets et leur envergure sont les principaux facteurs qui influent sur le budget du BAPE.

3.3 Les ressources matérielles et informationnelles

Le BAPE améliore constamment ses outils de travail, tant son infrastructure technologique que les logiciels qu'il met à jour ou qu'il acquiert. Le renouvellement et l'acquisition de matériel, notamment de micro-ordinateurs portables et d'imprimantes, ont permis d'améliorer la qualité et la diversité des produits. En outre, l'implantation d'un logiciel de gestion de projets en cours d'année vise une utilisation optimale des ressources du BAPE.

Des efforts d'harmonisation des contrats de location de l'équipement ont été déployés, facilitant la négociation de son renouvellement et permettant des économies substantielles.

La mise en œuvre de la Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) a également mobilisé le personnel qui participait aux premières heures de ce virage technologique gouvernemental.

Enfin, le BAPE a continué de miser sur l'utilisation des services offerts par le Centre des services partagés du Québec, notamment en matière d'organisation des séances publiques.

CHAPITRE 4

Les exigences législatives et gouvernementales

4.1 L'accès à l'information

Compte tenu de sa mission d'informer et de consulter la population et de son souci de transparence dans ses activités, le BAPE favorise l'accès à l'information. Ainsi, en 2005-2006, il a répondu à 338 demandes de documents. À cela s'ajoutent les centaines d'accès aux documents publiés dans le site Internet (rapports, mémoires, transcriptions) et déposés dans les centres de consultation. Plus de 5,9 millions de documents ont été téléchargés à partir du site.

De plus, en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), le BAPE a traité dix demandes d'accès, dont trois relatives à des dossiers concernant le personnel.

4.2 La protection des renseignements personnels

En 2005-2006, le BAPE s'est conformé aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en matière de protection des renseignements personnels.

Le Comité de protection des renseignements personnels a mis à jour le plan d'action du BAPE pour l'année 2005-2006 et l'a diffusé auprès du personnel.

4.3 Les règles d'éthique et de déontologie

Le BAPE, depuis sa création, se préoccupe des règles d'éthique et de déontologie dans la gestion de ses activités. Dès 1992, les membres du Bureau ont adopté une série de règles d'éthique qui reposent principalement sur les valeurs d'équité, d'intégrité, d'impartialité et de transparence devant guider leurs actions. Le respect rigoureux de ces valeurs par les membres et le personnel a contribué à la crédibilité du BAPE et de ses commissions.

Le *Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* est reproduit à l'annexe IV. Aucun manquement au Code n'a été constaté au cours de l'exercice financier 2005-2006.

Par ailleurs, une personne désignée au sein du BAPE doit répondre des questions d'éthique. Cette désignation vise à maintenir une sensibilité au regard des aspects éthiques inhérents à la mission du BAPE, ainsi qu'à

permettre à ses membres et à son personnel de recevoir des conseils adéquats en la matière. Cette personne est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique et s'assure de sensibiliser chaque année les membres et le personnel de l'importance de respecter les règles d'éthique de l'organisation.

4.4 La politique linguistique

Le BAPE a adopté en novembre 2000 une politique linguistique conforme à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*. Cette politique couvre les activités internes du BAPE ainsi que les travaux des commissions. Elle a été mise à jour le 20 décembre 2005.

Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions de même que toutes les publications destinées au public sont soumis à une révision linguistique. Au cours du dernier exercice financier, quatorze rapports, deux publications et une conférence ont été révisés par des linguistes-conseils externes. Tous les communiqués ont été révisés à l'interne avant leur diffusion aux médias et aux citoyens et leur publication dans Internet.

Dans le but de soutenir la participation de la population visée par certains projets soumis à la consultation publique, le BAPE doit traduire certains communiqués et documents ainsi que les interventions au moment de certaines séances publiques. En 2005-2006, outre la rubrique Internet qui explique comment participer aux différents mandats, un rapport, deux transcriptions, neuf communiqués et quatre documents divers liés aux mandats ont été traduits en anglais pour satisfaire la demande des communautés préoccupées par certains projets. De plus, le BAPE a amorcé des travaux permettant la mise en ligne d'un onglet Internet donnant accès à certains documents d'information générale en anglais.

Enfin, le BAPE participe à la mise en œuvre de la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information* et il en fait rapport annuellement à l'Office québécois de la langue française.

4.5 L'embauche et la représentativité

Au cours de l'année 2005-2006, le BAPE a embauché onze personnes, soit un employé régulier, quatre employés occasionnels, quatre stagiaires et deux étudiants. Selon la procédure en place, aucune candidature appartenant à l'un des groupes cibles visés par les politiques gouvernementales d'accès à l'égalité n'a été soumise. Le taux de représentativité des membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones est de 2,4 % du personnel permanent.

Au BAPE, la représentation des personnes handicapées s'établit à 4,8 % du personnel permanent, comparativement à l'objectif de représentativité de 2 %.

Le personnel féminin, quant à lui, regroupe 76 % du personnel (voir le tableau 2).

4.6 Le programme d'identification visuelle

Le BAPE s'est conformé au décret du 20 juin 2001 portant sur le programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec.

4.7 Le développement durable

Sans attendre l'adoption de la stratégie de développement durable dont le gouvernement doit se donner en vertu de la *Loi sur le développement durable*, le Bureau a amorcé une réflexion en janvier 2006 visant à définir un plan d'action en rapport avec sa mission et ses champs de compétence en vue de contribuer au développement durable du Québec.

Ce plan visera à structurer davantage les interventions amorcées depuis déjà plusieurs années et à parfaire la culture du développement durable au sein des commissions du BAPE. En ce sens, il tracera les grandes orientations qui permettront d'arrimer sans plus tarder leurs actions à la future stratégie gouvernementale de développement durable. Le plan d'action du BAPE sous-tendra un engagement collectif de la part de tous les employés et des membres permanents et à temps partiel.

D'emblée, les orientations et les différents objectifs du Plan stratégique 2005-2008 du BAPE s'inscrivent presque entièrement dans l'esprit de ce que devra comprendre la stratégie de développement durable. Ces éléments font ainsi partie du plan d'action en matière de développement durable. À ceux-ci s'ajouteront des actions visant une utilisation responsable des ressources.

CHAPITRE 5

Perspectives 2006-2007

Poursuivre avec la même ardeur et les mêmes convictions sa mission d'informer et de consulter les citoyens dans les différentes régions du Québec, voilà ce qui demeurera la trame de fond de l'intervention du BAPE au cours du prochain exercice financier. Dans un contexte d'évolution constante et de modernisation des processus, la mise en œuvre de la deuxième année de son plan stratégique constituera la pièce maîtresse des activités du BAPE. L'organisme maintiendra ses services d'information des citoyens en accentuant les efforts visant à mieux les renseigner sur leur droit d'être informés et consultés sur toute question environnementale et sur tout projet susceptible de modifier l'environnement, leur milieu et leur qualité de vie. Les actions convergeront vers l'amélioration de la qualité des services qui visent la participation des citoyens, tout en assurant la contribution du BAPE au développement durable du Québec.

L'élaboration du plan d'action annuel tentera de répondre au contexte budgétaire restreint auquel le BAPE, à l'instar de l'ensemble de la fonction publique, est confronté, tout en préservant la qualité des services offerts.

Une meilleure utilisation des technologies de l'information demeure un défi pour le BAPE comme pour le gouvernement. La participation citoyenne en ligne à une consultation publique du BAPE constitue un défi de taille puisqu'il faut conjuguer la transparence, l'interaction, les contraintes de temps et la disponibilité de la technologie avec le respect des règles de procédure et l'intégration des façons de faire. La question de la contribution du BAPE à la mise en place du gouvernement en ligne continuera d'être une préoccupation constante qui influencera le type de services offerts pour encourager la participation des citoyens. Déjà, un bon nombre de services en ligne sont accessibles pour faciliter l'information des citoyens et la consultation de la documentation.

La *Loi sur le développement durable*, entrée en vigueur le 19 avril 2006, prévoit que le gouvernement définisse au cours de l'année une stratégie de développement durable. Cette stratégie fixera les orientations prioritaires et les objectifs à atteindre pour guider les ministères et les organismes gouvernementaux en vue d'une plus grande cohérence dans leurs interventions en matière de développement durable. Le BAPE adoptera et mettra en œuvre son plan d'action en matière de développement durable au cours de l'exercice financier 2006-2007. Ce plan viendra structurer davantage ses actions amorcées depuis déjà plusieurs années. Il vise en outre à renforcer la culture du développement durable au sein de ses commissions et de l'organisation. Le plan d'action du BAPE cherchera particulièrement à réaffirmer l'engagement envers la participation des citoyens au processus décisionnel, à poursuivre l'information et la formation du personnel en matière de développement durable et à favoriser l'utilisation responsable des

ressources. L'entrée en vigueur de la Loi aura sans aucun doute une incidence sur les façons de faire du BAPE. Un groupe de travail sera formé au cours du prochain exercice financier afin d'évaluer les influences possibles des nouvelles exigences législatives sur les approches du BAPE. L'exploration des façons de faire développées dans les autres provinces canadiennes, dans certains États et pays en ce qui concerne la consultation publique dans un contexte de développement durable et dans un souci de bon emploi des deniers publics fera l'objet d'une réflexion au sein de l'organisme.

À la lumière des résultats de l'évaluation du degré de satisfaction des participants aux consultations publiques, le BAPE révisera sa prestation de services dans la perspective de mieux répondre aux attentes exprimées. Il poursuivra également les activités entreprises pour gérer efficacement ses ressources dans un contexte d'accroissement constant du nombre de mandats qui lui sont confiés. Le BAPE demeurera à l'affût de toute évolution pouvant influencer son champ d'action et ses façons de faire, tant sur le plan administratif que législatif.

ANNEXE I

A – Les membres du BAPE

William J. Cosgrove, président
Alain Cloutier, vice-président
Lucie Bigué
Nicole Boulet[1]
Michel Germain
Sylvie Girard[2]
Claudette Journault
François Lafond
Qussaï Samak

B – Les membres à temps partiel nommés par décret[3]

Pierre André
Ani Armenian[4]
Marie-José Auclair[4]
André Beauchamp
Jocelyne Beaudet
Pierre Béland
Michel Bélanger
Mohamed Berraja
Bertrand Bouchard[4]
Fadila Bouguettaya
Claire Boulé[4]
Denis Bourque[4]
Catherine Chauvin
Pierre Chevalier[4]
Mance Cléroux[4]
Christiane Courtois
Louis Dériger
Jules Dufour[4]
Mario Dumais[4]
Jean-Laval Gagné[4]
Judy Gold
John Haemmerli
Pierre Lebeault[4]
Michel Légère[4]
Jacques Locat
Yves Marcil[4]
Alfred Marquis
Lumengo Eugénie Mbatika
Michel Mercier
Thi-Ngoc-An Nguyen
Carmen Pelletier
Jacques Pelletier
Johanne Robertson
Mamadou Lamine Sane
Yvan Vigneault
Réjean Villeneuve[4]
Jean-Philippe Waaub[4]
Joseph Zayed

---

1. Le mandat de Mme Boulet s'est terminé le 27 juin 2005.
2. Le mandat de Mme Girard s'est terminé le 6 août 2005.
3. Les noms des membres à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2005-2006 apparaissent en caractères gras.
4. Le mandat de ce membre à temps partiel s'est terminé au cours du présent exercice.

ANNEXE II

A – Les mandats de période d'information et de consultation publiques

— Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau par le ministère des Transports, du 12 avril au 27 mai 2005.

— Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint Philippe par le ministère des Transports, du 13 avril au 28 mai 2005.

— Projet de dragage de l'embouchure du chenal Tardif au lac Saint-Pierre par la Corporation de développement du Bas-Saint-François, du 25 mai au 9 juillet 2005.

— Projet d'implantation d'une minicentrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin par Innergex II, du 16 août au 30 septembre 2005.

— Projet de stabilisation des talus riverains le long de la route 369 entre Shannon et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier par le ministère des Transports, du 23 août au 7 octobre 2005.

— Projet de réaménagement de la route 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier par le ministère des Transports, du 30 août au 14 octobre 2005.

— Projet d'implantation d'un lieu de dépôt définitif de poussières d'aciérage à Contrecœur par Norambar inc., du 6 septembre au 21 octobre 2005.

— Projet d'aménagement de la nouvelle prise d'eau de Sainte-Foy par la Ville de Québec, du 13 septembre au 28 octobre 2005.

— Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu par le ministère des Transports, du 14 septembre au 29 octobre 2005.

— Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, du 28 septembre au 12 novembre 2005.

— Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec par la Commission de la capitale nationale du Québec, du 11 octobre au 25 novembre 2005.

— Projet de construction de réservoirs additionnels d'entreposage de produits liquides à Montréal-Est par Canterm terminaux canadiens inc., du 25 octobre au 9 décembre 2005.

— Programme décennal de dragage d'entretien du port de refuge de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans par le Club nautique de l'Île Bacchus inc., du 1er novembre au 16 décembre 2005.

— Projet de modernisation des débarcadères de la traverse d'Oka par Traverse Oka inc., du 22 novembre 2005 au 6 janvier 2006.

— Projet de reconstruction du pont et de la route 199 reliant Havre-aux-Maisons et Fatima aux Îles-de-la-Madeleine par le ministère des Transports, du 6 décembre 2005 au 27 janvier 2006.

— Programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de La Tuque et de la MRC du Domaine-du-Roy par Emballages Smurfit-Stone Canada inc., du 18 janvier au 4 mars 2006.

— Projet de renaturalisation des berges de la rivière Petite-Décharge à Alma par la Ville d'Alma, du 24 janvier au 10 mars 2006.

— Projet d'addition de réservoirs de produits pétroliers à la raffinerie de Petro-Canada à Montréal par Petro-Canada, du 1er février au 18 mars 2006.

— Projet d'aménagement d'un parc éolien à Saint-Ulric et à Saint-Léandre par Saint-Ulric Saint-Léandre WIND L.P./Éoliennes Saint-Ulric Saint-Léandre S.E.C. (Northland Power), du 8 février au 25 mars 2006.

— Projet de prolongement de l'autoroute 73, Robert-Cliche, entre Beauceville et Saint-Georges par le ministère des Transports, du 21 février au 7 avril 2006.

— Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna par TransCanada Pipelines Limited et Petro-Canada, du 22 février au 8 avril 2006.

— Projet de contournement de la route 131 à Saint-Félix-de-Valois par le ministère des Transports, du 1er mars au 15 avril 2006.

— Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup par Terrawinds Resources Corp., du 21 mars au 5 mai 2006.

— Projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc., du 22 mars au 6 mai 2006.

B – Le mandat d'enquête et de médiation

— Projet de réaménagement de la route 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier par le ministère des Transports, du 21 novembre 2005 au 17 février 2006.

C – Les mandats d'enquête et d'audience publique

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

— Projet de réaménagement à quatre voies séparées de la route 175 à Stoneham-et-Tewkesbury par le ministère des Transports, du 11 avril au 29 juillet 2005.

— Projet d'amélioration de la route 175 à quatre voies divisées du kilomètre 84 au kilomètre 227 dans la réserve faunique des Laurentides et à Saguenay par le ministère des Transports, du 11 avril au 29 juillet 2005.

— Projet de prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa par le ministère des Transports, du 16 mai au 16 septembre 2005.

— Projet de parc éolien de L'Anse-à-Valleau par Cartier énergie éolienne inc., du 16 mai au 16 septembre 2005.

— Projet de parc éolien de Baie-des-Sables par Cartier énergie éolienne inc., du 16 mai au 16 septembre 2005.

— Projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville par Énergie éolienne Murdochville inc., du 16 mai au 16 septembre 2005.

— Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe par le ministère des Transports, du 29 août au 22 décembre 2005.

— Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau par le ministère des Transports, du 12 septembre 2005 au 12 janvier 2006.

— Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec par la Commission de la capitale nationale du Québec, du 14 novembre 2005 au 6 mars 2006.

— Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre la frontière américaine et Saint-Jean-sur-Richelieu par le ministère des Transports, du 14 novembre 2005 au 14 mars 2006.

— Projet d'implantation d'une minicentrale au pied du barrage Matawin par Innergex II, du 14 novembre 2005 au 10 février 2006.

— Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, du 23 janvier au 5 mai 2006.

— Projet d'aménagement d'une prise d'eau pour le secteur de Sainte-Foy par la Ville de Québec ; ce mandat a débuté le 6 février 2006 et le rapport sera déposé au ministre au plus tard le 6 juin 2006.

— Projet de construction de réservoirs additionnels d'entreposage de produits liquides à Montréal-Est par Canterm terminaux canadiens inc., du 13 février au 26 mai 2006.

— Projet de modernisation des débarcadères de la traverse d'Oka par Traverse d'Oka inc. ; ce mandat a débuté le 13 mars 2006 et le rapport sera déposé au ministre au plus tard le 13 juillet 2006.

Un mandat confié à un membre du Bureau en vertu de la Loi sur les parcs

— Projet de création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish, du 14 janvier au 16 mars 2006.

A – Les rapports publiés par le BAPE

211 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas*, juin 2005.

212 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Saint-Cyrille-de-Lessard*, juillet 2005.

213 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand*, septembre 2005.

214 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projets d'amélioration de la route 175 des kilomètres 60 à 84 et 84 à 227*, juillet 2005.

215 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de prolongement de l'autoroute 25 entre l'autoroute 440 et le boulevard Henri-Bourassa*, septembre 2005.

216 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville*, septembre 2005.

217 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projets de parcs éoliens à Baie-des-Sables et à L'Anse-à-Valleau*, septembre 2005.

218 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe*, décembre 2005.

219 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal*, janvier 2006.

220 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement de la promenade Samuel-De Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église à Québec*, mars 2006.

221 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de parachèvement de l'autoroute 35 entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine*, mars 2006.

222 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'implantation d'une minicentrale hydroélectrique au pied du barrage Matawin*, février 2006.

223 Rapport d'enquête et de médiation. *Projet de réaménagement de la route 367 dans les limites de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier*, février 2006.

224 Rapport d'audience publique. *Projet de création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish*, mars 2006. Ce rapport est également disponible en version anglaise.

B – Les autres publications

Rapport annuel de gestion 2004-2005.

Plan stratégique 2005-2008.

Dépliant *Le BAPE : un outil de démocratie participative.*

ANNEXE IV

Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Dispositions générales

Comportement

1. Le membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement remplit son rôle dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité.

2. Le membre sert le public de façon irréprochable et au meilleur de sa connaissance.

3. Le membre évite toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres.

5. Le membre avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.

6. Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.

7. Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.

8. Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.

9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche d'une commission, le membre respecte le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indépendance

10. Le membre évite tout conflit d'intérêts.

11. Le membre évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité.

12. Le membre remet annuellement au président du Bureau une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.

13. Lorsqu'il est approché par le président du Bureau pour faire partie d'une commission, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.

14. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre

personne, ou utiliser à son profit un bien de l'État ou une information privilégiée obtenue en sa qualité de membre.

15. Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.

16. Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.

17. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.

Devoir de réserve

18. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

19. Le membre est discret sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

20. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement.

21. Le membre s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.

22. Le membre ne commente pas les rapports du Bureau, sous réserve de l'article 36.

23. Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.

    Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

Dispositions particulières à la tenue d'enquêtes, d'audiences publiques et de médiations en environnement

24. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.

25. Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.

26. Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance ou son impartialité puisse être mise en doute ; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.

27. Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.

28. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les promoteurs et les requérants, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une audition pour décider d'une question de confidentialité.

29. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.

30. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux enquêtes, aux audiences publiques et aux médiations en environnement.

31. Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.

32. Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.

33. Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

34. Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.

35. Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

36. Le président d'une commission, ou un commissaire qu'il délègue, peut présenter et expliquer le rapport de cette commission.

Application aux membres à temps partiel

37. Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels du Bureau, à l'exception des articles 12 et 21 ; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 22 et 23 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

ANNEXE V

Liste des conférences présentées par les membres et le personnel du BAPE

— *Water in the World and in Québec and public participation*, Québec, 8 avril 2005, 17e Congrès annuel de l'Association des eaux embouteillées, William J. Cosgrove, président du BAPE.

— *La démocratie participative et son influence dans la prise de décision en environnement*, Montréal, 25 mai 2005, Université du Québec à Montréal, présentation à un groupe d'étudiants inscrits au programme de doctorat en sciences de l'environnement, Claudette Journault, vice-présidente du BAPE.

— *Pour une participation citoyenne*, Grande-Motte, France, 2 et 3 juin 2005, Deuxième congrès national des commissaires-enquêteurs, Claudette Journault, vice-présidente du BAPE.

— *L'évolution de la participation publique et ses nouveaux défis*, Montréal, 3 juin 2005, Association internationale de la participation publique IAP2 et Office de consultation publique de Montréal, William J. Cosgrove, président du BAPE.

— *The Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Higashiyoka, Japon, 19 septembre 2005, conseiller honorifique invité à l'Opening Memorial international Symposium de l'Ariake Bay Restauration Organization, William J. Cosgrove, président du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de développement durable au service du Québec depuis 25 ans*, Saguenay, 21 septembre 2005, Université du Québec à Chicoutimi, présentation dans le cadre du diplôme d'études supérieures de 2e cycle en Éco-conseil, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de développement durable au service du Québec depuis 25 ans*, Québec, 28 septembre 2005, Université Laval, présentation dans le cadre d'un cours de 2e cycle portant sur les systèmes de gestion environnementale, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *La participation du public dans la prise de décision en matière d'environnement au Québec : de la pratique à l'optimisation*, Montréal, 30 septembre 2005, Consortium d'études européennes de l'Université de Montréal et de l'Université McGill, Colloque international sur le thème : le droit du citoyen à un environnement propre, Claudette Journault, vice-présidente du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de développement durable au service du Québec depuis 25 ans*, Montréal, 1er novembre 2005, Université du Québec à Montréal, présentation dans le cadre d'un cours de 2e cycle au Département de géographie, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *Le BAPE, une référence en matière de participation publique*, Montréal, 3 novembre 2005, comité conjoint ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et Conseil patronal de l'environnement, William J. Cosgrove, président du BAPE.

— *Démocratie de participation : où en sommes-nous ?*, Boucherville, 16 novembre 2005, Congrès conjoint de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts et de l'Ordre des urbanistes du Québec, William J. Cosgrove, président du BAPE.

— *En marge du débat sur les changements climatiques et des stratégies de développement énergétique*, Montréal, 2 et 3 décembre 2005, Université du Québec à Montréal, Colloque Sciences et Société : les changements climatiques, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *La participation du public dans la prise de décision en matière d'environnement au Québec : de la pratique à l'optimisation*, Montréal, 1er février 2006, Université de Montréal, présentation à un groupe d'étudiants inscrits à la maîtrise en environnement, Claudette Journault, membre du BAPE.

— *La participation du public dans la prise de décision en matière d'environnement au Québec : de la pratique à l'optimisation*, Montréal, 10 février 2006, Université du Québec à Montréal, présentation à un groupe d'étudiants inscrits au Département de géographie, Claudette Journault, membre du BAPE.

— *La participation publique et le développement durable*, Montréal, 15 février 2006, Conseil des femmes de Montréal, William J. Cosgrove, président du BAPE.

— *Comment agir pour favoriser le développement durable*, Montréal, 19 février 2006, Conseil permanent de la jeunesse, *Mission durable : pour un développement dans le vent !*, William J. Cosgrove, président du BAPE.

— *Le BAPE, un instrument de démocratie participative*, Montréal, 19 février 2006, Conseil permanent de la jeunesse, *Mission durable : pour un développement dans le vent !*, Alain Cloutier, vice-président du BAPE.

— *L'aménagiste et l'évaluation des impacts sur l'environnement : de la goutte d'eau au bassin versant*, Québec, 28 février 2006, Université Laval, présentation dans le cadre du séminaire *Eau et territoire* de l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional, Julie Milot, analyste.

— *Le BAPE : réflexion sur une pratique*, Montréal, 8 mars 2006, Université du Québec à Montréal, présentation dans le cadre d'un cours de 2e cycle devant un groupe d'étudiants inscrits à la maîtrise, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *La gestion des ressources en eau au Québec et la participation publique*, Mexico, 21 mars 2006, IVe Forum mondial de l'eau, William J. Cosgrove, président du BAPE.

Achevé d'imprimer en juin 2006

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement
Québec